

Les dallages industriels en béton - Usage industriel (3) : principes de base du dallage

Décembre 2024

Travaillé depuis sa phase fluide jusqu'à sa fin de prise, le béton est soumis aux facteurs environnementaux : soleil, vent, humidité, froid, etc. Ils influent de façon importante sur le retrait du matériau, donc sur le risque de fissuration.

Bon béton + bonne mise en œuvre = un dallage de qualité

Armé ou non armé, le béton doit avoir une composition étudiée et adaptée à l'environnement spécifié dans le marché et ne doit pas subir de changement sans accord entre les parties.

Dosages béton : conformes à la NF EN 206+A2/CN + NF DTU 13.3

En fonction des destinations, les épaisseurs des dallages respectent les conditions indiquées au tableau 2 du chapitre 1.3.1 de ce Guide.

Le béton doit être conforme à la **norme NF EN 206+A2/CN**. En plus des exigences de cette norme, la NF DTU 13.3 impose un dosage minimum de **ciment** en fonction de sa classe de résistance :

- 280 kg/m³ pour un ciment de classe 52,5 ;
- 320 kg/m³ pour un ciment de classe 42,5 ;
- 350 kg/m³ pour un ciment de classe 32,5.

Exigences béton à l'article 5.1 de la NF DTU 13.3 P1-2

Conformément aux dispositions mentionnées à cet article, le béton doit :

- avoir **un rapport Eau efficace/ciment** variant linéairement entre 0,6 (dosage à 280 kg/m³) et 0,5 (dosage à 350 kg/m³) ou 0,54 selon le dosage en ciment et la présence ou non d'une couche d'usure ;



- avoir **une classe de résistance** au moins égale à un C25/30. Il doit avoir une **consistance** adaptée à sa mise en œuvre ; l'emploi d'un **superplastifiant** est souvent nécessaire ;

Nota : Pour un coulage sans aide mécanique, la consistance S4 (béton fluide) est obligatoire (160 mm minimum obligatoires au **cône d'Abrams**) ;

- avoir **une teneur en air maximale** de 3,5 % si la finition est surfacée ; cette valeur doit être contrôlée au départ de la centrale par le fournisseur du béton et à l'arrivée sur le chantier par le constructeur. Au-delà, la finition sera talochée, brute ou balayée ;

- être **composé préférentiellement** d'un ciment de type **CEM I** ou **CEM II**, conforme à la **norme NF EN 197-1** ; quand ce n'est pas le cas, la valeur du **retrait** doit être inférieure à 750 µm/m (selon la norme NF P15-433) ;

Nota : des exigences environnementales issues de la RE 2020 peuvent imposer l'usage de ciments autres que CEM I ou CEM II.

- **ne pas** avoir **d'eaux chargées**, au sens du référentiel de la marque NF BPE (NF 033) ; celles-ci ne sont **pas autorisées**.

Conformément au §5.1 de la **NF DTU 13.3 P1-2** et à la norme **NF EN 206+A2/CN**, l'**AJOUT D'EAU SUR LE CHANTIER**, autre que celui lié à un ajout d'adjuvant prévu dans la **formulation**, EST INTERDIT.

Fichier



Sommaire Guide dallages industriels en béton

[Télécharger](#)

Fichier



Guide Dallages industriels en béton

[Télécharger](#)

Auteur

Cimbéton, SNBPE, UNESI, SNBP, SYNAD



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 09/05/2025 © infociments.fr